



SAGEN™

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU PROGRAMME D'HABITATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES

En tant que titulaire d'un prêt hypothécaire assuré par Sagen qui achète une maison écoénergétique nouvellement construite, vous êtes admissible à un remboursement partiel de la prime de 25 %.

Comment obtenir votre remboursement :

Pour être admissible à un remboursement de prime, vous devez satisfaire aux critères d'admissibilité ci-dessous :

- Sagen doit recevoir toutes les primes d'assurance prêt hypothécaire ainsi que tous les frais connexes avant de pouvoir effectuer le remboursement partiel de la prime.
 - La maison doit répondre à toutes les exigences minimales du programme d'efficacité énergétique en fonction de la date de votre demande d'assurance prêt hypothécaire.
 - La date de la demande de remboursement de prime ne peut être supérieure à 24 mois à compter de la date de clôture du prêt hypothécaire.
 - La propriété visée doit être :
 - Une propriété nouvellement construite dans le cadre d'un programme de construction écoénergétique admissible pour Sagen, comme l'atteste le certificat du constructeur
- OU
- Une propriété nouvellement construite qui consomme 20 % moins d'énergie (en gigajoules par année) qu'une « nouvelle maison typique » selon le système de cote ÉnerGuide de RNCan
 - Aucun des documents relatifs au rendement énergétique ne peut dater de plus de 5 ans.
 - Une demande, accompagnée des documents justificatifs, doit être présentée, comme il est décrit ci-dessous.



SAGEN™

Exigences relatives à la documentation accompagnant le formulaire de demande :

☐

Achat d'une maison nouvellement construite :

- Des documents attestant que votre maison a été construite dans le cadre d'un programme de construction écoénergétique admissible de Sagen, OU
- Une copie de votre ÉnerGuide confirmant que la cote énergétique répond aux exigences du programme d'efficacité énergétique

☐

Achat d'une unité en copropriété nouvellement construite :

- Des documents attestant que votre unité en copropriété a été construite dans le cadre d'un programme de construction écoénergétique admissible de Sagen.

Si les critères ci-dessus sont respectés, Sagen remboursera une partie de la prime en fonction des exigences au moment de la demande d'assurance prêt hypothécaire.

Veillez remplir la demande ci-dessous :

Numéro de référence de la demande d'assurance hypothécaire Sagen

(Veuillez consulter vos documents hypothécaires ou communiquer avec votre institution financière afin d'obtenir le numéro de référence Sagen.)

Adresse de la propriété pour laquelle le remboursement est demandé

Remarque : Tout le courrier concernant le remboursement sera envoyé à l'adresse de la propriété indiquée ci-dessous.

Rue	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone le jour (indicatif régional)	Numéro de téléphone le jour (indicatif régional)		



SAGENTM

Coordonnées de la personne-ressource principale

Prénom	Initiale	Nom de famille
Numéro de téléphone le jour (indicatif régional)	Numéro de téléphone le soir (indicatif régional)	Adresse électronique

Le nom de tous les emprunteurs énumérés dans la demande de prêt hypothécaire doit figurer dans cette demande de remboursement des primes. Chaque demandeur doit également consentir au traitement du remboursement partiel de la prime, puis attester que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques et complets autant qu'ils le sachent.

Coordonnées de l'emprunteur

1) Prénom	Initiale	Nom de famille
Signature		Date AAAA/MM/JJ
2) Prénom	Initiale	Nom de famille
Signature		Date AAAA/MM/JJ
3) Prénom	Initiale	Nom de famille
Signature		Date AAAA/MM/JJ
4) Prénom	Initiale	Nom de famille
Signature		Date AAAA/MM/JJ
5) Prénom	Initiale	Nom de famille
Signature		Date AAAA/MM/JJ

Envoyez votre demande dûment remplie par la poste ou par courriel, accompagnée de vos documents sur l'efficacité énergétique, comme il est indiqué ci-dessous, à :



SAGENTM

Sagen

2060, Winston Park Drive, bureau 300

Oakville (Ontario) L6H 5R7

À l'attention de : Service des Finances – Groupe écoénergétique

EnergyEfficient@Sagen.ca

Sous réserve des dispositions d'admissibilité, les remboursements sont traités et envoyés par la poste dans les 8 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Nous vous prions de ne pas faire de suivi pendant cette période, car les questions pourraient retarder les délais de traitement globaux. Si votre demande est incomplète ou inadmissible, ou si nous avons besoin de renseignements supplémentaires, nous communiquerons directement avec vous en utilisant les coordonnées qui nous ont été fournies dans votre demande.

Sous réserve des dispositions d'admissibilité, les chèques de remboursement doivent être déposés dans un compte détenu conjointement par toutes les personnes à qui le chèque de remboursement est payable.

*Conformément aux lois en vigueur, les renseignements recueillis dans le cadre de cette demande sont utilisés afin d'examiner et de valider votre demande de remboursement au titre du Programme d'habitations écoénergétiques et, s'il y a lieu, de procéder à un remboursement relativement à l'achat d'une maison écoénergétique.

Pour toute question concernant notre Programme d'habitations écoénergétiques, envoyez un courriel à EnergyEfficient@Sagen.ca.